

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

DELIBERATION N° DEL036-20

L'an deux mille vingt, le 25 juin 2020 à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 18 juin 2020, s'est réuni dans la salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD, M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, F. DELFORGES, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, A. LAMY, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. BACHIMON Alizé (Pouvoir à Sylvie Cussigh, en date du 25 juin 2020)

M. FABBRO Jacques (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 23 juin 2020)

MADAME SYLVIE SAUNIER-CAILLY A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C.) «Alpes Autopartage».

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis 2012, en lien avec la société «Alpes Autopartage » et son réseau CITIZ, deux stations d'autopartage, qui comprennent chacune un véhicule, ont été mises en place sur le territoire de la commune.

Afin de réaffirmer son soutien aux services de l'économie collaborative et de poursuivre et d'approfondir son partenariat avec la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) «Alpes Autopartage », la ville de Gières a rejoint le capital et est devenue sociétaire de la SCIC.

En conséquence, suite au renouvellement du conseil municipal, Monsieur le maire propose de désigner le représentant de la commune de Gières au sein des organes de la SCIC « Alpes Autopartage ».

Les candidatures proposées sont :

- Mickaël GUIHENEUF
- Timothée JAUSOIN

Nombre de suffrages exprimés : 29

	Nombre de voix obtenues
Mickaël GUIHENEUF	22
Timothée JAUSSOIN	7

Conclusions : Le conseil municipal a donc élu, à la majorité absolue, par 22 voix pour Mickaël GUIHENEUF et 7 voix pour Timothée JAUSSOIN, Mickaël GUIHENEUF en tant que représentant de la commune au sein de la SCIC « Alpes Autopartage ».

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.